

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230928-037****du 28 septembre 2023****n°037****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (29) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER, David SIMON**POUVOIRS (9) :** Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON**EXCUSES (1) :** Françoise BRAUD**Nom du secrétaire de séance : Jeannie MARECOT****RAPPORTEUR : Monsieur Patrice CANTINOLLE****OBJET : Soutien aux populations victimes du tremblement de terre au Maroc
Versement d'une contribution financière via le FACECO**

Le 8 septembre 2023, le Maroc, et particulièrement la province d'Al Haouz, a été frappé par le plus grand séisme de son histoire contemporaine. Le bilan provisoire publié le 15 septembre par le ministère de l'Intérieur marocain fait état de 3 000 morts et 5 600 blessés, et la majorité des victimes sont recensées dans les provinces d'Al Haouz et Taroudant. Les secousses ont provoqué d'importants dégâts et l'effondrement de nombreux bâtiments.

L'ensemble des élus de la commune de Châtellerault ont tenu à témoigner leur pleine et entière solidarité envers le peuple marocain. Une minute de silence a été organisée devant le parvis de l'Hôtel de Ville le 12 septembre, afin de se réunir et de se recueillir.

Désireuse d'aider, dans ces temps difficiles, l'Association Franco-Marocaine de Châtellerault et Médiation Grand Châtellerault venant en aide aux sinistrés, la commune a participé à l'achat de matériel de premiers secours et de première nécessité, pour un montant de 3 000€, qui transitera via ces structures pour parvenir aux populations affectées par cette catastrophe naturelle.

Suite à cette première action, la commune de Châtellerault souhaite appuyer via d'autres leviers l'effort humanitaire auprès des victimes du séisme.

Deux appuis principaux ont été identifiés :

- Un fonds de secours, le FACECO, Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, permettant à la commune de réaliser une contribution d'aide à l'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde ;

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230928-037

du 28 septembre 2023

n°037

page 2/2

Les contributions des collectivités à ce fonds ont vocation à financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit, en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. En outre, le FACECO, géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), permet une traçabilité des fonds versés car le ministère tient informé les contributeurs des actions menées.

- Le fonds de solidarité de Cites Unies France, dont le but est d'agir au service d'une action de réhabilitation auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des états.

Il est proposé aux conseillers municipaux de privilégier dans un premier temps un appui de la commune via le FACECO.

* * * * *

VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'étendue de la catastrophe humanitaire et les forts besoins des populations et collectivités locales du Maroc,

CONSIDERANT la capacité du FACECO à pouvoir débloquer rapidement des fonds, tracer et rendre compte de leur utilisation aux contributeurs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une contribution financière exceptionnelle de 5 000 euros, au profit des victimes de cette catastrophe, via le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette contribution financière.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr